



PRÉAVIS MUNICIPAL

47/2021

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION DE L'ANNÉE 2020

Municipale responsable : Mme Monique Locatelli, syndique

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2020

Monsieur le Vice-président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 94 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2020.

Durant l'année concernée, la Municipalité a tenu 47 séances hebdomadaires. Elle a également été représentée au sein des organismes intercommunaux, lors de leurs assemblées ordinaires ou extraordinaires.

Préavis municipaux

Au cours de l'année 2020, neuf préavis ont été présentés à l'approbation du Conseil communal, à savoir :

Séance extraordinaire du 6 février 2020

1. Préavis 36/2020 : Renouvellement des droits de superficie échus (complément à la décision du Conseil communal du 11 octobre 2018)

Séance du 12 mars 2020

2. Préavis 37/2020 : Demande d'adhésion à la station d'épuration des eaux usées régionale unique (demande de crédit d'investissement de CHF 291'000.00)

Séance du 27 août 2020

3. Préavis 38/2020 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2019
4. Préavis 39/2020 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2019
5. Préavis 40/2020 : Modification du règlement du Conseil communal – Nombre de suppléants dès la législature 2021-2026

Séance du 8 octobre 2020

6. Préavis 41/2020 : Arrêté d'imposition pour l'année 2021
7. Préavis 42/2020 : Crédit d'étude d'un bâtiment communal multifonctions et d'une unité d'accueil pour la petite enfance (UAPE) (demande de crédit d'investissement)

Séance du 10 décembre 2020

8. Préavis 43/2020 : Budget 2021
9. Préavis 44/2020 : Travaux de réfection des façades et volets du refuge de Combe Gelée (demande de crédit d'investissement)

Naturalisations

Durant l'année 2020, sept personnes (quatre adultes et trois enfants) ont acquis la nationalité suisse et la bourgeoisie de Chésereux.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2020

Décès dans la commune

Avant de parler de travaux et de gestion des affaires communales, il est de notre devoir de rendre hommage aux personnes décédées durant l'année écoulée. Il s'agit en particulier de :

- M. Marco Joffre Gutierrez décédé le 8 mars 2020
- M. Dimitrios Christakis décédé le 25 avril 2020
- Mme Sarah Joyet décédée le 23 août 2020

Chronologie 2020

Note : les faits sont transmis par rubriques dans l'ordre chronologique de leur réalisation. Seuls les événements ayant un caractère d'intérêt public sont relatés; ceux qui concernent des personnes ne sont pas divulgués, considérant qu'il s'agit de la sphère privée.

A travers les sujets ci-dessous, nous souhaitons vous informer de la variété des cas que nous avons à traiter et de nos prises de décisions.

Les rubriques sont organisées selon les chapitres suivants, cités par ordre alphabétique :

- *Actions sociales et associatives*
- *Administratif*
- *Politique*
- *Ressources humaines*
- *Travaux, entretiens et acquisitions*

Janvier 2020

Administratif

- Réception de la facture sociale prévisionnelle 2020 présentant une participation totale de CHF 2'772'776.00. Les acomptes trimestriels 2020 s'élèvent donc à CHF 693'194.00.
- Réception du courriel de la Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC) S.A. à Gland, informant de l'instauration d'un système de ristourne sur la collecte séparée des déchets de cuisine (crus et cuits) de CHF 6.00/tonne (HT) basée sur le tonnage des ordures ménagères et des déchets communaux collectés en 2019.
- Réception de la lettre de M. Denis Froidevaux, chef du service de la sécurité civile et militaire à Penthalaz, remettant la situation des contributions de remplacement relatives aux dispenses de construction d'abris, laquelle présente un solde à disposition au 6 janvier 2020 de CHF 337'691.00.
- Dans le cadre du prolongement du cheminement piétonnier le long de la route de Chiblins en direction de Gingins et selon demande de la Municipalité de Gingins, accord de principe pour la prise en charge des frais du chemin situé sur son territoire estimé à une longueur de 4.5 mètres environ pour un montant approximatif de CHF 2'000.00.
- Suite aux fortes précipitations de décembre 2019, un ruisseau indésirable s'est créé à la sortie de la forêt sur le chemin descendant en bordure du manège de Bonmont. Dans l'urgence, le service forestier est intervenu pour canaliser provisoirement ce ruisseau mal venu, afin d'éviter une inondation dans les écuries et les locaux annexes du manège. Dès lors, il faudra remédier à ce phénomène pour éviter des dangers d'inondations sur le long terme en captant cette eau de surface et en la canalisant dans le ruisseau.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2020

Travaux, entretiens et acquisitions

- Adjudication des travaux de remplacement de la sonde anti-débordement de la citerne à mazout de l'immeuble locatif « Les Platanes » à l'entreprise Elcotherm S.A. à Préverenges, selon offre d'un montant de CHF 463.10 TTC.
- Adjudication des travaux de suppression du modem et création d'une liaison câble informatique entre l'armoire entrée et l'armoire sous-sol de la centrale thermique à l'entreprise Philipona & Berthelot Sàrl à Chésereux, selon offre d'un montant de CHF 1'040.95 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement de 12 tapis de gymnastique légers dans la salle de gymnastique du Centre sportif à l'entreprise Sogemat S.A. à Genève, selon offre d'un montant de CHF 4'756.90 TTC.

Février 2020*Administratif*

- Octroi d'un délai supplémentaire à la Jeunesse de Chésereux au 31 mars 2020 pour vider et remettre dans son état initial le local de l'abri PC communal en vue de la restitution des clés.
- Dans le cadre de la démarche globale pour encourager la mise en œuvre d'installations photovoltaïques sur le territoire communal de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) à Berne, inscription au concept n° 2 « PV sur les bâtiments communaux ».
- Suite au courriel de la société Romande Energie S.A., autorisation de poser un coffret de communication sur un châssis métallique dans le prolongement de la station électrique « Courtillet » côté Genève, selon le croquis soumis, afin de pouvoir télécommander les cellules de ladite station.

Politique

- Dépôt, par M. Jean-René Lepezzel, Président, d'une pétition contre la poursuite de l'exploitation d'une plantation de cannabis légal (CBD) sur le territoire communal, faisant part de plusieurs plaintes des habitants quant aux nuisances, odeurs désagréables et inconforts provoqués par la culture de chanvre (cannabis CBD)
- Suite à la rencontre avec M. Thomas Hauser à Chésereux l'informant du dépôt d'une pétition, laquelle demande que soit mis fin immédiatement et définitivement à l'exploitation de plantations de cannabis légal sur le territoire communal, une séance d'information publique sera organisée avec sa participation et celles de ses associés impliqués dans cette culture, qui permettra de citer et expliquer les lois fédérales et cantonales qui donnent aux agriculteurs les autorisations et obligations nécessaires pour ces cultures.
- Suite au courriel de la Municipalité de Mies, M. Pierre-Alain Schmidt, syndic, décision de ne pas prendre part à l'étude de faisabilité et de mise en place d'un organisme indépendant du Canton pour la perception de l'impôt communal, mais de suivre avec intérêt les résultats de cette étude.
- Adhésion de la commune de Luins au Service intercommunal de notification des actes de poursuites pour le district de Nyon avec effet au 1^{er} avril 2020.
- Suite à la pétition contre la poursuite de l'exploitation d'une plantation de cannabis légal (CBD) sur le territoire communal, dépôt d'une requête pour une restriction à la culture du cannabis légal sur le canton de Vaud auprès du Président du Tribunal d'Arrondissement de La Côte.

Ressources humaines

- Démission de M. Pierre-Alain Josserson du Service intercommunal de notification des actes de poursuites pour le district de Nyon au 30 juin 2020, afin de profiter de la future retraite de son épouse. M. Josserson est chaleureusement remercié de l'excellent travail effectué pendant 3 ans.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2020

Travaux, entretiens et acquisitions

- Adjudication des travaux de fabrication et pose de deux mains-courantes en inox pour la rampe et les marches extérieures entre l'épicerie et le parking de la place communale à l'entreprise Mathieu Walther Constructions Métalliques Sàrl à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 1'884.75 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement du gazon synthétique du terrain multisports Agorespace à l'entreprise Multisport Concept à Lonay, selon offre d'un montant de CHF 34'932.50 TTC.
- Dans le cadre des travaux de mise en conformité des installations électriques du Club House et de la salle de gymnastique du Centre sportif, ainsi que de l'école « En Praz Corbet », adjudication des travaux d'échange des câbles chauffants pour les chenaux à l'entreprise Rindis & Cie Sàrl à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 3'830.00 TTC.

Mars 2020*Actions sociales et associatives*

- Remerciements au Dr. Diego Suvà à Chésereux d'avoir accepté le mandat en qualité de médecin au sein de la commission de salubrité.
- Dans le cadre du plan de soutien logistique aux personnes vulnérables de plus de 65 ans mis en place par la Préfecture du district de Nyon pour lutter contre la propagation du coronavirus covid19, proposition à ceux qui ont besoin d'aide pour recevoir des médicaments, des denrées alimentaires ou d'autres demandes de première nécessité de téléphoner au Secrétariat municipal, lequel expliquera la marche à suivre.

Administratif

- Mandat de faire contrôler les installations électriques de l'appartement n° 05.01.013.02 de l'immeuble locatif « Les Platanes » à l'entreprise Berlie Sàrl, M. Vincent Berlie à Crassier.
- Octroi d'un bon d'une valeur de CHF 100.00 à valoir auprès du Café-Restaurant La Barillette à Gingins au Triathlon de Nyon, lequel cherche des lots pour les vainqueurs provenant des communes afin de promouvoir la région auprès des athlètes.
- Suite aux dégâts d'eau et débordement constant des sources et/ou de la Troppaz en amont du Domaine du Vieux Crêt, contact avec les services compétents de l'Etat de Vaud, afin de remédier à la situation. S'agissant de dégâts naturels, la Municipalité ne peut cependant pas en être tenue pour responsable.
- Résiliation, par Mme Catherine Borruat, de la convention pour la gestion de la bibliothèque publique au 3 juillet 2020 afin de laisser la place à d'autres personnes motivées. M. Yvan Laurent, municipal, la contactera afin de pouvoir la rencontrer lorsque la situation exceptionnelle due au coronavirus le permettra.
- En raison des premières prescriptions de lutte contre la pandémie du coronavirus, les séances hebdomadaires se tiennent dans la salle de réunion depuis le 16 mars 2020, afin de respecter la distance sociale entre les participants.
- Au vu des circonstances liées à la pandémie du coronavirus et suite au courriel de l'Institut de beauté « Beauty Time », Mme Sarah Salvi, suspension du paiement du loyer de la surface commerciale de l'immeuble locatif « La Poste » dès le 1^{er} avril 2020 et ceci jusqu'à la levée des interdictions fédérale et cantonale d'ouverture des commerces.
- Au vu des circonstances liées à la pandémie du coronavirus et suite au courrier recommandé de Mme et M. Ivana et José Rodrigues, suspension du paiement du loyer de l'auberge communale « Les Platanes » dès le 1^{er} avril 2020 et ceci jusqu'à la levée des interdictions fédérale et cantonale d'ouverture des cafés-restaurants.
- Au vu des circonstances liées à la pandémie du coronavirus et suite au courrier recommandé de Mme et M. Beatrix et Pascal Noverraz, suspension du paiement du loyer de l'auberge communale « La Couronne » dès le 1^{er} avril 2020 et ceci jusqu'à la levée des interdictions fédérale et cantonale d'ouverture des cafés-restaurants.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2020

Politique

- Réception du courrier du Tribunal d'arrondissement de la Côte à Nyon informant qu'il n'est pas compétent pour ordonner une restriction à la culture du cannabis légal sur le canton de Vaud. Il appartient au législateur fédéral de régler le cadre du cannabis légal. En cas d'émission excessive au sens de l'art. 684 CC, il appartient aux voisins touchés de faire valoir leurs moyens.
- Confirmation de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) à Berne de l'inscription pour le projet « Soutien de SuisseEnergie aux communes réalisant une démarche globale pour encourager la mise en œuvre d'installations photovoltaïques sur le territoire communal » – concept n° 2 « PV sur les bâtiments communaux ».
- Réception du courrier de l'Eglise Evangélique Réformée du canton de Vaud à Lausanne, sollicitant la poursuite du versement des salaires aux organistes, sacristains, concierges et à certains secrétaires pendant la crise du coronavirus.
- Réception du courriel de la Gendarmerie vaudoise, M. Pascal Tétaz à Nyon, assurant de la continuité des services sécuritaires auprès des administrations et concitoyens durant la pandémie du coronavirus.
- Etant donné la situation sanitaire actuelle liée à la pandémie du coronavirus, annulation de la séance d'information à la population sur la culture du chanvre prévue le 1^{er} avril 2020 en présence de M. Thomas Hauser. Il n'est pas exclu qu'elle puisse être reprogrammée dès que les interdictions fédérale et cantonale seront levées. Suite à plusieurs plaintes, M. Thomas Hauser est instamment prié, en sa qualité de propriétaire du terrain agricole concerné, de tout mettre en œuvre afin d'éliminer les plastiques qui s'échappent de ces cultures de chanvre.

Travaux, entretiens et acquisitions

- Adjudication des travaux de remplacement d'un lave-vaisselle dans l'appartement n° 05.01.021.02 de l'immeuble locatif « Les Platanes » à l'entreprise Schulthess Maschinen AG à Wolfhausen, selon offre d'un montant de CHF 1'690.00 TTC. L'entreprise Groupe E plus S.A. sera remerciée de son offre non retenue.
- Adjudication des travaux de fabrication et pose d'un petit meuble et plateau de bureau complémentaire pour le secrétariat de l'administration communale à l'Ebénisterie Meyer et Suter Sàrl à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 2'964.80 TTC.
- Adjudication des travaux de réfection d'affaissement sur la chaussée et réparations des regards dans le village à l'entreprise A. Ansermet Sàrl à Chésèrex, selon offre d'un montant de CHF 7'232.44 TTC.
- Adjudication des travaux de fourniture d'un défibrillateur Aprobox 230, avec installation extérieure sécurisée et connectée au 144, dans l'ancienne cabine téléphonique de la place communale à l'entreprise Aprotect S.A. à Carouge, selon offre d'un montant de CHF 4'582.00 HT et CHF 510.00 pour la maintenance annuelle. L'entreprise Lifetec AG sera remerciée de son offre non retenue.
- Adjudication des travaux de remplacement des postes informatiques de la secrétaire municipale par un ordinateur portable HP ProBook 650 G5 et du boursier par un PC Lenovo ThinkCentre M920q à l'entreprise Ofisa Informatique S.A. à Renens, selon offre d'un montant de CHF 4'419.00 HT.

Avril 2020*Actions sociales et associatives*

- Dans le cadre du plan de soutien logistique aux personnes de plus de 65 ans pour lutter contre la propagation du coronavirus – covid19, distribution d'une boîte de 50 masques de soin à chaque ménage ayant au moins une personne de 65 ans ou plus. La distribution sera effectuée de main à main par les employés communaux.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2020

- Suite à la proposition d'un habitant de Chésereux de distribuer gratuitement quelques masques à usage exclusif de la population de Chésereux, il est rappelé que les masques chirurgicaux étaient en rupture de stock et réservés pour le personnel soignant et les personnes directement en contact avec des malades. Un stock de masques ayant enfin pu être commandé, une boîte de 50 masques chirurgicaux sera distribuée gratuitement à chaque ménage ayant au moins une personne de 65 ans ou plus. Les habitants de Chésereux qui le souhaitent pourront également obtenir des boîtes de masques auprès de l'administration communale au prix de CHF 50.00 la boîte de 50 masques. Les détails de cette mise en vente figureront le moment venu sur le site internet.

Administratif

- Autorisation à l'entreprise Philipona & Berthelot Sàrl, M. Martial Philipona à Chésereux, de stationner trois véhicules professionnels sur le parking de la piscine, côté Lausanne, durant l'arrêt des activités dû à la pandémie du coronavirus.
- Suite au courriel d'une habitante de Chésereux, laquelle souhaite organiser une collecte par village afin de soutenir les pharmaciens, les employés des hôpitaux, par exemple, la Municipalité estime ne pas être en mesure d'entreprendre l'organisation d'une telle action, laquelle devrait impliquer toutes les communes du district. En cette période très difficile, les administrations communales sont fortement mises à contribution pour informer, organiser et offrir les meilleurs services possibles à leur population.
- Suite à la réouverture le 27 avril 2020 de l'Institut de beauté « Beauty Time » de Mme Sarah Salvi, il est renoncé au paiement de l'intégralité du loyer de la surface commerciale de l'immeuble locatif « La Poste » pour le mois d'avril 2020.
- Suite au courriel du Service de l'emploi (SDE), M. François Gindrat, juriste à Lausanne, l'indemnisation de la réduction de l'horaire de travail (RHT) ne sera pas demandée, ayant appris dans l'intervalle que, d'après le site de l'Etat de Vaud, les entreprises de droit public ne réunissent pas les conditions donnant droit à l'indemnité en cas de RHT car elles n'encourent pas de risques d'exploitation. Elles ne sont pas exposées aux risques de fermeture économique ou de faillite par exemple.

Ressources humaines

- Dans le contexte de la crise actuelle du coronavirus et selon la proposition de Mme Dominique Poy, secrétaire adjointe, l'augmentation de son taux d'activité, de 40 % à 50 % prévue initialement le 1^{er} avril 2020, est reportée à une date ultérieure. Cette augmentation sera effective dès que la situation permettra la mise en place du concept de sécurité au travail et protection de la santé (STPS) et l'installation du logiciel Microsoft Exchange 365 pour la gestion des courriels.

Travaux, entretiens et acquisitions

- Adjudication des prestations d'ingénieur civil pour la phase d'avant-projet de création d'une zone inondable du ruisseau de l'Asse sur parcelles 850 et DP 52 au bureau BS+R Bernard Schenk S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 9'960.00 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement du chauffe-eau de 250 litres des toilettes de la salle communale par un chauffe-eau de 100 litres à l'entreprise Roda sanitaire S.A. à Chavannes-de-Bogis, selon offre d'un montant de CHF 2'283.25 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement du ferme porte de la porte vitrée des bureaux de l'administration communale à l'entreprise Charrière S.A. à Crassier, selon offre d'un montant arrêté à CHF 1'150.00 TTC.

Mai 2020**Actions sociales et associatives**

- Suite au courrier de la Préfecture du district de Nyon, confirmation que notre doyenne, Mme Nelly Ravenel, domiciliée officiellement à Chésereux, mais qui séjourne en EMS, devrait atteindre l'âge de 100 ans le 1^{er} décembre 2021.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2020

Administratif

- Suite à la réouverture le 11 mai 2020 de l'auberge communale « La Couronne », il est renoncé au paiement de l'intégralité du loyer pour le mois d'avril 2020 et uniquement le 25 % du loyer du mois de mai 2020 est dû.
- Suite à la réouverture le 11 mai 2020 de l'auberge communale « Les Platanes », il est renoncé au paiement de l'intégralité du loyer pour le mois d'avril 2020 et uniquement le 25 % du loyer du mois de mai 2020 est dû.
- Mandat confié à Me Gaël Chevalley, notaire à Nyon, de préparer un acte de donation de la parcelle 774, sise au ch. des Uttins, en faveur du domaine public, conformément à la lettre dûment signée par les propriétaires, Mme Marguerite Jakob et ses filles, Corinne, Sandra, Natacha et Yannick.
- Suite au courrier de la Police cantonale à Lausanne, autorisation d'ajouter une parabole de 120 cm à la hauteur de 5.15 m sur le mât existant, dans le cadre du projet de renouvellement des systèmes du réseau de radiocommunication Polycom sur parcelle 399, propriété de la société Skyguide swiss air navigation services Ltd, au lieu-dit « La Dôle » à Chésereux.
- Remerciements à l'entreprise Perdicaro Sàrl à St-Cergue de son offre non retenue pour le sablage et la peinture extérieure du refuge de Combe Gelée, d'un montant de CHF 23'694.00 TTC.

Travaux, entretiens et acquisitions

- Adjudication des travaux de réfection des façades côté Genève et angle Jura de l'immeuble locatif « En Cotty » à l'entreprise Eddy Ramel à Vich, selon offre d'un montant de CHF 15'293.40 TTC.
- Adjudication des travaux d'inspection par caméra du réseau d'assainissement 2020 à l'entreprise Liaudet Pial S.A. à Renens, selon devis d'un montant de CHF 22'453.05 TTC.
- Adjudication des travaux de fourniture d'un boîtier en ABS vert Aprobox 230.1 avec installation extérieure sécurisée et connectée au 144, pour l'installation du défibrillateur de la salle communale dans l'arrêt de bus en-dessous de l'auberge communale « Les Platanes » à l'entreprise Aprotect S.A. à Carouge, selon offre d'un montant de CHF 1'600.00 HT et CHF 510.00 pour la maintenance annuelle.
- Adjudication des travaux d'installation d'une messagerie en ligne Microsoft Exchange 365 à l'entreprise Ofisa Informatique S.A. à Renens, selon offre d'un montant de CHF 2'040.00 HT et CHF 78.00 par mois pour 20 adresses de messagerie.
- Adjudication des travaux d'installations électriques pour l'alimentation de deux défibrillateurs dans l'ancienne cabine téléphonique de la place communale et l'arrêt de bus en-dessous de l'auberge communale « Les Platanes » à l'entreprise Philipona et Berthelot Sàrl à Chésereux, selon offre d'un montant de CHF 1'418.15 TTC.
- Adjudication des travaux de fabrication et pose de tôles de fixations de deux défibrillateurs dans l'ancienne cabine téléphonique de la place communale et l'arrêt de bus en-dessous de l'auberge communale « Les Platanes » à l'entreprise Mathieu Walther Constructions Métalliques Sàrl à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 765.00 HT.

Juin 2020*Actions sociales et associatives*

- Dans le cadre de la prévention canicule 2020, proposition de courtes visites régulières à domicile, en cas de canicule durant la période de veille du 1^{er} juin au 31 août, aux aînés vivant seuls de 75 ans et plus.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2020

Administratif

- Suite au courriel du comité d'organisation de la course VTT La Barillette, autorisation d'utiliser le terrain derrière la salle de gymnastique, afin de faire revenir les coureurs par un parcours en virages permettant ainsi au public de les voir en action de près, puis le maintien du circuit en l'état après la manifestation, sauf les éléments mobiles.
- Suite aux courriels de la FSG Gingins-Chésereux, autorisation de reprendre la pratique de la gymnastique dans le respect des directives édictées dans le concept de protection pour les cours de la FSG Gingins-Chésereux soumis.
- Décision de renoncer à l'organisation de la fête nationale du 1^{er} août 2020 en raison des restrictions liées à la pandémie du coronavirus, lesquelles ne permettent pas de maintenir l'esprit de convivialité attendu lors de ce genre d'évènement.
- Décision de renoncer, pour l'instant, à la réfection du chemin AF n° 9. L'entreprise A. Ansermet Sàrl sera remerciée de son offre non retenue.
- Information du Comité de Direction de l'AEE de sa décision de faire une demande d'acomptes aux communes de CHF 400'000.00 afin de pallier un manque de liquidités suite au Covid-19. L'acompte Coronavirus pour Chésereux se monte à CHF 50'050.90. Le solde au 31 décembre 2019 se montant à CHF 54'170.95 en faveur de Chésereux, le remboursement de l'AEE sera de CHF 4'120.05.
- Suite aux déprédations régulièrement subies, telles que salissures, déchets abandonnés, dégâts divers, etc., la société Securitas S.A est priée de faire appliquer, par tous ses agents, toutes les consignes générales de service pour les contrôles extérieurs et intérieurs et, plus particulièrement, le paragraphe stipulant ce qui suit : « Si des personnes sont encore présentes, il faut alors noter l'heure et le lieu de la rencontre, le nom et le prénom de la personne, de même que le type de pièce d'identité présenté. La personne contrôlée doit ensuite signer le rapport. Joindre la personne de contact en cas de doute ». En effet, le constat est fait que, lors des passages des agents, ces problèmes sont signalés, parfois même avec l'information de la présence de personnes, mais malheureusement, l'agent de service omet de prendre l'identité de la ou des personnes présentes, ce qui devrait être fait selon les consignes générales de service promises.

Ressources humaines

- Engagement de M. Sébastien Rey, apprenti « Agent d'exploitation » de 3^{ème} année, en qualité d'« employé communal » à l'issue de son apprentissage, soit du 21 août 2020 au 31 décembre 2020. Les conditions salariales seront définies ultérieurement.
- Etant donné que l'installation du logiciel Microsoft Exchange 365 pour la gestion des courriels est prévue début juin 2020 et la mise en place du concept de sécurité au travail et protection de la santé (STPS) est planifiée pour début juillet 2020, l'augmentation du taux d'activité de Mme Dominique Poy, secrétaire adjointe, de 40 % à 50 % prévue par l'avenant n° 2 du contrat de travail, est appliquée avec effet au 1^{er} juin 2020.

Travaux, entretiens et acquisitions

- Adjudication des travaux de fabrication artisanale et pose d'une console en fer forgé pour l'enseigne de l'auberge communale « Les Platanes » à l'entreprise Raffaele Martinoli à Commugny, selon offre d'un montant de CHF 3'730.00 HT. L'entreprise La Forge Philippe Naegele sera remerciée de son offre non retenue.
- Adjudication des travaux de remplacement des modules d'alarmes 2G par des modules 4G de la centrale thermique à l'entreprise Groupe E Entrectec S.A. à Matran, selon offre d'un montant de CHF 3'668.25 TTC.
- Adjudication des travaux de colmatage des fissures de la route de Bonmont à l'entreprise Divico-Kutter S.A. à Lonay, selon offre d'un montant de CHF 14'916.45 TTC.
- Adjudication des travaux de prestations d'ingénieur pour les phases d'étude et exécution de mesures de protection des dangers d'inondation au bureau BS+R Bernard Schenk S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 40'370.00 TTC.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2020

- Adjudication des travaux de marquage routier pour les 4 places de parc devant l'immeuble locatif « La Poste » et le passage pour piétons à l'entrée de la route de Chiblins à l'entreprise Signal S.A. à Etagnières, selon offre d'un montant de CHF 2'141.80 TTC.
- Dans le cadre de l'aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la rte de Chiblins, adjudication des travaux de pose d'un nouveau mât et luminaire d'éclairage public pour l'aide à la traversée, à l'entreprise Duvoisin-Groux S.A. à Bussigny, selon offre d'un montant de CHF 3'193.30 TTC. Cette offre annule et remplace la facture de l'entreprise Duvoisin-Groux S.A. d'un montant de CHF 5'247.15 TTC.
- Adjudication des travaux de mise en place d'une prise de raccordement pour le chauffage de secours de la centrale thermique à l'entreprise Groupe E Entretec S.A. à Matran, selon offre d'un montant de CHF 6'707.15 TTC.

Juillet 2020*Administratif*

- Suite au courrier d'un habitant de Chésereux, il est répondu que la Municipalité œuvre au mieux, depuis de nombreuses années, pour essayer de résoudre le problème de la très médiocre réception de la téléphonie mobile, et ceci pour le confort de ses habitants. Un projet de l'entreprise Swisscom (Suisse) S.A. étant en cours, elle espère vivement que ce dernier aboutira.
- Suite au courrier de l'Association pour la revitalisation de la Vy de l'Etraz et autres Voies Historiques et à une entrevue entre tous les intervenants concernés, accord sur le principe de restauration du patrimoine paysager de la Vy de l'Etraz, à condition que toutes les communes bordières de cette voie historique participent également à cette restauration.
- Adjudication du remplacement des cinq abonnements mobiles Swisscom par un abonnement mobile mensuel First 2GB à l'entreprise Netplus Léman, selon offre d'un montant de CHF 38.00 avec un rabais client Business de CHF 10.00 soit un total de CHF 28.00 TTC par abonnement pour M. Claude Terry, chef de service et les quatre notificateurs.
- Décision de renoncer aux travaux de réfection et soutien du bord de la route de la Barillette devant le refuge de Combe Gelée. Les entreprises A. Ansermet Sàrl à Chésereux et Perrin Frères S.A. à Gland seront remerciées de leurs offres non retenues.
- Invitation des propriétaires des terrains bordant l'Asse à une présentation des études réalisées et des travaux nécessaires pour la renaturation de l'Asse et la déviation d'un affluent en présence des représentants de la Direction générale de l'environnement – Division ressources en eau et économie hydraulique (DGE-EAU) et du bureau d'ingénieurs conseils. En effet, suite aux débordements de l'Asse lors des fortes intempéries du 22 janvier 2018, lesquels ont provoqué des inondations et des dégâts importants, la Municipalité a adhéré à l'étude de la renaturation de l'Asse sur le tronçon traversant son territoire, afin de palier à ces crues et protéger les propriétés environnantes.
- Conformément à l'art. 14 du Tarif des frais de procédure pour le Ministère public et les autorités administratives compétentes en matière de contraventions (TFPContr), fixation du tarif des sentences municipales, au 1^{er} août 2020, comme suit :
 - 1^{ère} infraction : amende : CHF 70.00 et frais de procédure : CHF 30.00
 - Récidive : amende : CHF 140.00 et frais de procédure : CHF 30.00.

Politique

- Suite au courrier de Communion, p.a. Ville de Nyon, soutien financier de la chaîne régionale de télévision NRTV Nyon Région Télévision par un don de CHF 2'500.00 pour l'année 2020.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2020

Ressources humaines

- Engagement de M. Nicolas Jacquat à Coinsins pour effectuer un apprentissage d'agent d'exploitation CFC au sein du Service routes, bâtiments et espaces verts, du 17 août 2020 au 16 août 2023.

Travaux, entretiens et acquisitions

- Adjudication des travaux de repose d'un carrelage sur toute la paroi au-dessus de la baignoire et peinture de la salle de bains dans l'appartement n° 01.01.022.07 de l'immeuble locatif « La Poste » à l'entreprise Eddy Ramel à Vich, selon offre d'un montant de CHF 2'100.15 TTC.
- Adjudication des travaux de sondage sur collecteur EC-EU sur parcelle 104 à l'entreprise A. Ansermet Sàrl à Chésereux, selon offre d'un montant de CHF 8'616.00 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement du store empilable de l'appartement n° 03.01.014.01 de l'immeuble locatif « En Cotty » à l'entreprise Storetech à St-George, selon offre d'un montant de CHF 1'860.00 TTC.

Août 2020*Actions sociales et associatives*

- Réception de la lettre-circulaire du Conseil des régions d'action sociale du canton de Vaud à Yverdon-les-Bains, encourageant à contacter le CSR de la région de Nyon pour toutes problématiques liées à la précarité des personnes dans la crise sanitaire de Covid-19.
- Dans le cadre de la formation de base, cours de premier secours BLS-AED, pour les collaboratrices et collaborateurs de la commune de Chésereux, mandat confié à la Section des samaritains de Chésereux et Environs pour une formation de trois heures en un seul groupe, pour 9 collaboratrices et collaborateurs au prix de CHF 280.00. A la fin de cette formation, les participants sont aptes à effectuer les premiers secours et utiliser un défibrillateur, mais il n'y a pas de reconnaissance Croix Rouge.

Administratif

- Suite au courrier de la Fondation du Bois de Chênes, soutien financier des équipements d'exploitation et autres pour les intendants, pour les bâtiments et en particulier pour la gestion de toute la partie nature par un don de CHF 1'000.00.
- Dans le cadre de la procédure de légalisation du plan d'affectation communal, approbation du document formel de constatation de nature forestière par rapport aux zones constructibles. Le document dûment signé sera transmis au bureau Plarel S.A. à Lausanne pour la suite de la procédure.
- Suite à l'extrait de l'état du contrôle des abris PC situés sur la commune de l'Organisation Régionale de la Protection Civile du District de Nyon (ORPC) confirmant que les abris disponibles offrent une couverture de 114 %, soit 1'396 places pour 1'227 habitants, l'accord du Service de la sécurité civile et militaire, Division protection de la population, est sollicité d'utiliser le fonds des contributions pour les frais d'entretien, de modernisation et de contrôles des abris ainsi que ceux destinés à l'ORPC, rétroactivement depuis le 1^{er} janvier 2010 jusqu'à l'échéance au 1^{er} février 2025. Pour rappel, la situation du fonds des contributions de remplacement de la commune de Chésereux est de CHF 337'691.00 au 31 décembre 2019. Les frais déjà engagés du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2020 se montent à CHF 253'973.30.

Travaux, entretiens et acquisitions

- Adjudication des travaux de remplacement du bloc compresseur de la centrale thermique à l'entreprise Groupe E Entretec S.A. à Matran, selon offre d'un montant de CHF 1'369.40 TTC.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2020

- Adjudication des travaux de remplacement du réfrigérateur dans l'appartement n° 04.02.011.02 de l'immeuble de l'administration communale à l'entreprise Groupe E plus S.A. à Gland, selon offre d'un montant de CHF 1'145.50 TTC.
- Adjudication des travaux d'installation d'une alimentation d'air sur les foehns d'allumage sur les chaudières n° 1 et 2 de la centrale thermique à l'entreprise Groupe E Entretec S.A. à Matran, selon offre d'un montant de CHF 2'748.70 TTC chacune.
- Mandat de faire contrôler les installations électriques du bâtiment administratif et de l'ancien local du feu à l'entreprise Berlie Sàrl, M. Vincent Berlie à Crassier.

Septembre 2020

Administratif

- Suite au courrier de Me Gaël Chavalley, notaire à Nyon, le droit de préemption légal ne sera pas exercé dans le cadre de la vente du droit de superficie (DDP) 365, rte de la Florettaz 83 à Chésereux.
- Après étude des possibilités techniques et financières, le trottoir le long du chemin du Courtillet ne sera pas prolongé sur une distance de 70 mètres environ le long de ce chemin sans issue et limité à 30 km/h, l'investissement étant disproportionné. En effet, suite à l'abandon du projet de prolongement du chemin du Courtillet sur parcelle 461 à l'ouest du village, en raison de la non constructibilité de la zone située devant les parcelles 129, 130 et 934, l'aménagement d'un trottoir ne se justifie plus. Le fait de devoir cheminer à pied en partageant la chaussée avec des véhicules n'est pas très sécurisant. Toutefois, ce chemin sans issue étant essentiellement utilisé par les habitants d'une quinzaine de villas, un respect mutuel entre voisins et amis devrait être réalisable.
- Autorisation du Service de la sécurité civile et militaire, Division protection de la population d'utiliser le fonds des contributions de remplacement à hauteur de CHF 238'973.30 pour la participation rétroactive 2010-2019 à l'ORPC, la participation du 1^{er} semestre 2020 à l'ORPC et les frais de maintenance et de remise en état de l'abri public. Les vacances municipales ne sont en revanche pas acceptées.
- Information de l'Office de la consommation (OFCO) du changement concernant le contrôle officiel des piscines publiques, lequel ne sera plus effectué par les services communaux mais directement par l'OFCO dès le 1^{er} janvier 2021.
- Suite au courriel de la société Cablex AG à Genève, délivrance de l'autorisation de fouille sur le domaine public DP 39, propriété de la commune de Chésereux, pour le changement du couvercle défectueux d'une chambre au niveau de la rte de Grens 20.
- Dans le cadre de la vérification de l'état du séparatif des habitations, information aux propriétaires concernés que le bureau Bovard & Fritsché S.A. à Nyon a été mandaté pour procéder au contrôle des raccordements des canalisations privées prévu en 2020. A cet effet, il doit pouvoir accéder à l'intérieur et l'extérieur de ces habitations afin de contrôler les différents écoulements. Pour ce faire, l'accès aux éventuels « regards de visite » existants sur les parcelles doit être libéré, de même lors de contrôles effectués sur les parcelles voisines. Dans la mesure du possible, les plans de construction du bâtiment seront mis à disposition du mandataire.

Politique

- Signature de la déclaration d'engagement pour la Convention-programme dans le domaine des forêts pour la période 2020-2024, afin de pouvoir bénéficier des subventions octroyées.
- Validation du projet de convention relative à la répartition des frais liés aux cultes et à la vie paroissiale de la Paroisse de La Dôle.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2020

Travaux, entretiens et acquisitions

- Adjudication des travaux de remplacement de la moquette par du parquet laminé dans les deux chambres, le palier et les trois marches d'escalier dans l'appartement n° 05.01.023.06 de l'immeuble locatif « Les Platanes » à l'entreprise Berseth Sols S.A. à Marchissy, selon offre d'un montant de CHF 6'215.20 TTC.
- Adjudication des travaux de repose du luminaire sur mât n° 62 et de pose d'un nouveau mât et luminaire entre les mâts n° 62 et 63 de l'éclairage public de la rte de Bonmont à l'entreprise Duvoisin-Groux S.A. à Bussigny, selon offre d'un montant de CHF 8'151.80 TTC.
- Adjudication des travaux d'échange des sources lumineuses en LED dans l'épicerie à l'entreprise Rindis & Cie Sàrl à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 1'540.00 TTC.
- Adjudication des travaux de réfection de peinture des murs et fenêtres dans l'appartement n° 05.01.023.06 de l'immeuble locatif « Les Platanes » à l'entreprise Francisco S. Abel à Gingins, selon offre d'un montant de CHF 7'900.90 TTC.
- D'adjuger les travaux d'entretien sur neuf fenêtres anciennes sur oscillo-battant dans l'appartement n° 05.01.023.06 de l'immeuble locatif « Les Platanes » à l'entreprise Schaller & fils S.A. à Gingins, selon offre d'un montant de CHF 2'635.95 TTC.
- Adjudication des travaux de remise en état de la toiture de l'édicule public « Les Platanes » à l'entreprise Pariat Frères S.A. à Crassier, selon offre d'un montant de CHF 1'971.60 TTC et offre de l'entreprise Schaller & fils S.A. à Gingins, d'un montant de CHF 1'746.60 TTC.

Octobre 2020*Administratif*

- Suite au courriel du Service Technique Intercommunal (STI) à Gland, maintien de l'utilisation de la procédure simplifiée selon l'art. 72d RLATC pour les demandes d'installations solaires avec la signature du formulaire de demande d'installation, à la fin de la consultation, en tant qu'autorisation municipale, au lieu d'un permis de construire, et la facturation proposée comme suit :
 - dossier complet sans demande de complément : CHF 100.00 HT,
 - suivi effectué par le STI lors des visites pour le permis d'habiter et d'utiliser, sans demande de complément : CHF 50.00 HT et
 - demande de complément, selon tarif horaire.

Politique

- Suite au courriel de la Municipalité de Mies, M. Pierre-Alain Schmidt, syndic, décision de se joindre aux communes recourant contre la facture sociale dans le but de préserver les droits de sa commune. En effet, les ponctions cantonales sur les recettes fiscales communales, via la facture sociale, péjorent passablement les ressources à disposition pour le fonctionnement du ménage communal.

Travaux, entretiens et acquisitions

- Adjudication des travaux de remplacement de l'imprimante du bureau du Contrôle des habitants de l'administration communale par une imprimante laser couleur Canon à l'entreprise JBC Solutions S.A. à Crissier, selon offre d'un montant de CHF 550.00 HT, quatre cartouches d'encre de réserve à CHF 820.00 HT, la livraison par technicien à CHF 120.00 HT, la mise en réseau et configuration au prix de CHF 57.50 HT par quart d'heure.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2020

Novembre 2020*Administratif*

- Suite au courriel de la Région de Nyon, acceptation de la refacturation des frais RH de la Région de Nyon liés à l'étude de faisabilité relative à la liaison MD reliant les communes de Chésèrex et Eysins via les communes de Grens et Signy-Avenex, selon une répartition financière basée sur le nombre d'habitants.
- Suite au courrier de la Société anonyme pour le traitement des déchets de La Côte (SADEC) S.A. à Nyon, adoption de la nouvelle convention cadre relative au concept harmonisé de la taxe au sac.
- Suite au courrier de Nyon Région Tourisme, décision de ne pas répondre favorablement à la demande de soutien supplémentaire, étant également touchée par la pandémie Covid-19 et ayant des instances communales à soutenir, lesquelles font partie de ses priorités.
- Suite au courrier de la Municipalité de Gingins et à l'étude du trafic sur la Vy de l'Etraz effectuée par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), décision de ne pas réserver la Vy de l'Etraz uniquement aux véhicules agricoles et aux riverains, sur le tronçon qui relie Gingins à La Rippe. Par contre, la Municipalité souhaiterait vivement que la limite de vitesse puisse être fixée en-dessous des 80 km/h « hors localité » autorisés aujourd'hui.
- Dans le contexte des restrictions de l'Etat de Vaud pour lutter contre la deuxième vague de la pandémie coronavirus, lesquelles ont entraîné une nouvelle fermeture des cafés-restaurants dès le 4 novembre 2020 à 17h00, suspension du paiement du loyer de l'auberge communale « Les Platanes », dû par Mme et M. Ivana et José Rodrigues, dès novembre 2020 et tant que dureront les mesures impliquant la fermeture des cafés-restaurants.
- Dans le contexte des restrictions de l'Etat de Vaud pour lutter contre la deuxième vague de la pandémie coronavirus, lesquelles ont entraîné une nouvelle fermeture des cafés-restaurants dès le 4 novembre 2020 à 17h00, suspension du paiement du loyer de l'auberge communale « La Couronne », dû par Mme et M. Beatrix et Pascal Noverraz, dès novembre 2020 et tant que dureront les mesures impliquant la fermeture des cafés-restaurants.
- Suite aux divers entretiens avec le Tennis-Club Chésèrex-Gingins (TCCG), sollicitant l'installation d'une connexion internet et d'un réseau wi-fi dans le Club House, décision de soutenir cette société locale en répondant favorablement à sa demande aux conditions suivantes :
 - Le contrat de service sera établi entre le Tennis-Club Chésèrex-Gingins (TCCG) et NET+ Léman au nom du TCCG. La Municipalité ne s'occupera pas des aspects contractuels ni techniques. Le TCCG s'assurera que la connexion wi-fi soit correctement sécurisée.
 - Les coûts de cette connexion seront pris en charge par NET+ Léman pendant une durée de 4 ans. En compensation, NET+ Léman bénéficiera d'une visibilité par le biais de publicités sur les badges et les courts (banderoles).
 - Au-delà de cette période, cet accord sera rediscuté entre le TCCG, NET+ Léman et la Municipalité de Chésèrex.
 - Les frais d'installation du router (câblage, prise réseau et alimentation 230V) et de location d'une antenne additionnelle de CHF 20.00 par mois seront pris en charge par la Municipalité.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2020

- Dans le cadre de l'ordonnance de mise à ban rendue par la Justice de Paix du district de Nyon, interdisant à quiconque, ayants droit exceptés, de passer et de stationner sur parcelle 99, co-propriété de la PPE Golf de Bonmont et Sous Les Vignes, ch. du Courtillet 12 à 24 à Chésèrex, décision de demander à la PPE que le passage au pied reste possible afin que les citoyens puissent continuer de profiter de marcher au centre du village de manière sécurisée. En effet, elle tient à préserver des passages à pied pour les piétons et les écoliers du Nord au Sud du village, et inversement, à travers différents quartiers.
- Suite au courrier de la Communauté catholique de Crassier et environs, informant de l'achat d'un orgue positif d'occasion pour un montant de CHF 18'500.00, décision de faire part de son étonnement quant au procédé adopté, à l'instar des communes de La Rippe et Borex. En effet, l'article 2. A.2.3 de la convention stipule qu'en ce qui concerne les frais d'immeubles et de mobilier, les responsables des communautés communiqueront chaque année aux communes-sièges pour le 15 septembre au plus tard leurs prévisions en la matière pour l'année suivante. L'article 2. A.2.5 relatif à des travaux devant être exécutés en urgence en cours d'année et n'ayant pas pu être normalement budgétés n'entrent pas en ligne de compte, s'agissant d'un achat mobilier. La Municipalité se trouve donc devant un fait accompli sans pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause. De plus, aucun montant n'a été budgété pour 2020 et 2021.
- Suite au courrier de la Fondation du Fonds vaudois du Bois, informant de l'introduction du nouveau système de prélèvement de Promotion Bois Suisse (PBS) dès 2021, maintien de son soutien à PBS par le versement d'une contribution de CHF 0.40 par m³ de sa possibilité de coupe annuelle, exprimée en sylves (sv).

Travaux, entretiens et acquisitions

- Adjudication des travaux de remise en conformité des installations électriques du bâtiment administratif à l'entreprise Rindis & Cie Sàrl à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 1'510.00 TTC.
- Adjudication du contrat d'entretien pour la maintenance annuelle des deux défibrillateurs installés dans l'ancienne cabine téléphonique de la place communale et dans l'arrêt de bus en-dessous de l'auberge communale « Les Platanes » à l'entreprise Aprotect S.A. à Carouge, selon offre d'un montant de CHF 950.00 HT par an.
- Adjudication des travaux de fourniture et pose d'une vitrine pour trophées sur mesures, ainsi que le remplacement des petites portes du bas du meuble existant par de nouvelles portes moulurées dans la salle de réunion de l'administration communale à l'entreprise Manuel Hernandez à Grens, selon offre d'un montant arrêté à CHF 15'000.00 TTC. Les menuiseries Ganière Sàrl et Meyer & Suter Sàrl seront remerciées de leurs offres non retenues.
- Adjudication des travaux d'installation d'une alimentation d'un router TRN dans le Club House du Centre sportif à l'entreprise Rindis & Cie Sàrl à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 595.00 TTC.
- Adjudication des travaux de remise en conformité de diverses installations électriques dans l'auberge communale « Les Platanes » à l'entreprise Rindis & Cie Sàrl à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 1'500.00 TTC.
- Adjudication des travaux d'expertise pédologique afin de déterminer la qualification de la parcelle 117 comme surface d'assolement (SdA) à l'entreprise CSD Ingénieurs S.A. à Lausanne, selon offre d'un montant de CHF 8'920.00 TTC. L'entreprise Sol-Conseil sera remerciée de son offre non retenue.
- Adjudication des travaux d'échange périodique des détecteurs incendie 2021 (révision chaque 8 ans) dans la centrale thermique à l'entreprise Tyco Integrated Fire & Security (Schweiz) AG à Préverenges, selon offre d'un montant de CHF 1'208.80 TTC.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2020

Décembre 2020*Administratif*

- Suite au courriel du Secrétariat général du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) à Berne, préavis favorable pour le projet d'assainissement de la place de tir de la Dôle.

Travaux, entretiens et acquisitions

- Adjudication des travaux de marquage au sol à la route de Chiblins et au carrefour des routes de la Florettaz et de la Dôle à l'entreprise Signal S.A. à Etagnières, selon offre d'un montant de CHF 2'433.55 TTC.
- Adjudication des travaux de fourniture et pose de deux garde-corps en fer forgé de couleur noire sur les deux fenêtres de toit de l'appartement n° 05.01.023.07 de l'immeuble locatif « Les Platanes » à l'entreprise Raffaele Martinoli à Commugny, selon offre d'un montant de CHF 2'070.00 TTC.

Compétences municipales

Durant l'année 2020, la Municipalité n'a fait usage d'aucune compétence municipale, à savoir ni l'autorisation d'ouverture d'un compte courant de trésorerie, ni l'autorisation générale d'acquérir ou d'aliéner, ni l'autorisation générale de plaider et non plus l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale.

Permis de construire délivrés

Durant l'année 2020, il a été délivré dix-sept permis de construire ou de démolir, à savoir :

Janvier 2020

1. Démolition et reconstruction après incendie d'une villa familiale avec garage et couvert à voiture sur parcelle 921, propriété de Mme et M. Siän et Ingo Rühl, ch. de Chalamont 1.
2. Couverts sur balcons des combles sur parcelle 81, propriété de la PPE "La Barillette" - Initialimmo Sàrl, rte de Bonmont 1.

Février 2020

3. Installation de capteurs photovoltaïques sur parcelle 11, co-propriété de Mme et M. Tamara et Raphaël Heinis, ch. de Montelier 1c.

Avril 2020

4. Couvert, jacuzzi et installation d'une pompe à chaleur sur parcelle 478, propriété de Mme Michèle Ricard et M. Didier Constant, ch. En-la-Fin 2.

Mai 2020

5. Installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure en remplacement de la citerne à mazout, pose de panneaux photovoltaïques et isolation de la toiture et des façades sur parcelle 130, propriété de M. Marc Genton, rte de Crassier 47.

Juin 2020

6. Construction d'une villa individuelle et d'un garage pour 2 voitures sur parcelle 440, propriété de M. Willy Dugrandpraz, ch. des Uttins 9bis.
7. Transformation d'une remise en chambre habitable (régularisation) sur parcelle 212, propriété de M. Shpend Elezaj, rte de la Florettaz 5.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2020

Juillet 2020

8. Modification de 2 porte-fenêtres en une baie vitrée sur parcelle 112, propriété de M. Philippe Lacôte, rte de Grens 20.

Août 2020

9. Modification du garage sur parcelle 921, propriété de Mme et M. Siän et Ingo Rühl, ch. de Chalamont 1.
10. Installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure sur parcelle 479, propriété de Mme et M. Sandra et Ernesto Azevedo, ch. En-la-Fin 10.
11. Installation d'une piscine hors-sol non chauffée sur parcelle 921, propriété de Mme et M. Siän et Ingo Rühl, ch. de Chalamont 1.

Septembre 2020

12. Installation de capteurs photovoltaïques sur parcelle 514, propriété de Mme Antje Piening et M. Peter Geib, ch. des Uttins 5.
13. Réfection de la toiture et pose de panneaux photovoltaïques sur parcelle 38, propriété de Mme et M Alexia et Vincent Hauser, rue du Vieux Collège 26.

Novembre 2020

14. Construction d'une véranda et réfection du balcon sur parcelle 112, propriété de M. Philippe Lacôte, rte de Grens 20.
15. Construction de deux carports sur parcelle 930, co-propriété de Mme Alexia Haut et M. Massimo Lecci et Mme et M. Sabine et Marc Amiguet, ch. de Chalamont 2 et 4.

Décembre 2020

16. Installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure en remplacement du système à mazout sur parcelle 363, propriété de M. Patrick Barras, rte de la Florettaz 79.
17. Extension sur le garage sur parcelles 53 et 54, propriété de la société Domaine des Platanes S.A., rte de Crassier 24.

Autorisations délivrées pour installations solaires

Depuis la modification de la procédure en octobre 2020, il a été délivré deux autorisations municipales pour installations solaires ne nécessitant plus de permis de construire, à savoir :

Octobre 2020

1. Installation de 12 panneaux photovoltaïques, de 3.34 mètres par 6.00 mètres, soit une surface totale de 20.04 m² sur parcelle 411, propriété de Mme Jocelyne Jurgan, ch. du Courfillet 21.
2. Installation de 16 panneaux photovoltaïques d'une surface totale de 27.2 m² sur parcelle 652, propriété de Mme et M. Brigitte et Hubert Fürer, les Grands-Champs 9.

Conclusion

Nous avons vécu une année 2020 bien particulière, devant faire preuve de flexibilité, de patience et de grande prudence dans la gestion de la pandémie Covid-19 qui nous a quelque peu paralysés et nous tient encore bien dans ses griffes...

La bonne gestion des biens de notre commune est très importante et doit continuer d'être assumée avec toute la rigueur requise. Il est bien entendu indispensable que nous favorisions l'entretien de nos divers bâtiments et des infrastructures avec l'objectif de les conserver en très bon état.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2020

Les bonnes relations entretenues avec nos diverses associations intercommunales favorisent la réalisation de nombreux projets. Cette active et bénéfique collaboration est obtenue grâce à l'important investissement de temps et de travail fourni par nos délégués communaux auprès des Comités de direction et des Conseils Intercommunaux de ces associations. Nous leur adressons un grand merci pour leur engagement !

Finalement, la Municipalité souhaite que chaque habitant bénéficie pleinement du bien-être et de la bonne qualité de vie dans notre commune !

Décision

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Chésereux

- dans sa séance du 17 juin 2021
- vu le préavis municipal 47/2021
- entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- **de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2020.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 10 mai 2021 pour être soumis au Conseil communal de Chésereux.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

M. Locatelli



La Secrétaire

F. Monnaert-Chambaz